

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 051-215101395-20230627-1526-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Date de convocation :

20 juin 2023

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 9
Pouvoir : 1
Votants : 10

N° 1526/2023

Objet :

Requalification de la
RN 44
« *Choix de
l'attributaire après
appel d'offre sur le
poste Eclairage Public* »

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice.

Absente et excusée Madame :

SOURDET Joëlle,

Ayant donné son pouvoir : Madame RENAULT Sylvaine à Monsieur ROBERT Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire rappelle que le marché à procédure adapté concernant la requalification de la RN 44 concernant la partie éclairage public a été publié en ligne en date du 24 avril dernier.

Seules 3 entreprises ont répondu à ce marché :

- SNC INEO RESEAUX EST,
- SARL PIERRE Electricité,
- SOMELEC.

Monsieur le Maire informe qu'à l'issue du délai de remise des offres, la Commission « Voirie et réseaux » s'est réunie le 27 juin 2023 et a étudié les différentes offres reçues. Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différents documents de synthèse des offres, (document de contrôles et document d'analyses) élaborés, pour avis, par le Cabinet de géomètres experts TERRA et validés par la Commission « Voirie et réseaux ».

Après l'analyse et l'exposé des offres, il en ressort que l'offre de l'entreprise **SOMELEC** demeure selon l'avis de la Commission, la plus complète et la plus intéressante techniquement et financièrement pour un montant global de 127 676.40€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité le choix de l'entreprise **SOMELEC**, pour la maîtrise d'œuvre du lot Eclairage public concernant la requalification de la RN 44 pour un montant total TTC de 127 676.40€,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 04 juillet 2023.

Le Maire,

J. ROUSSINET

